



HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

DELIBERATION N° 2011/02/471

**OBJET :** Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Talma - Séjour au Futuroscope.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'organisation d'un séjour au Futuroscope de Poitiers, au cours du premier semestre 2011, pour les élèves de 1<sup>ère</sup> économique et sociale du Lycée Talma, dont 32 élèves Yerrois,

CONSIDERANT que le Lycée Talma sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de faciliter la mise en place de ce projet,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros au Lycée Talma,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 10/02/11  
et de la publication le 10/02/11  
Le Maire,

60, rue Charles de Gaulle  
91385 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98

*La douceur de vivre*